

A_2020_109
Nomination des membres du CCAS

Le Maire de la commune d'Aussac-Vadalle (Charente),

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L.123-6;

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 , relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11;

Vu la délibération du conseil municipal du 03 juillet 2020, désignant les membres élus du Conseil d'Administration du Conseil Municipal;

Vu les propositions faites par les associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union Départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées,

ARRETE

Article 1er :

Monsieur le Président décide de nommer 5 membres non élus au Conseil d'Administration d'Actions Sociales.

Sont nommés :

- M. COUSSAUD Jean-François
- Mme VINCENT Jessica
- M. MIEN Laurent
- M. PAPOT Rémy
- Mme VISSE Olivia

Article 2 :

Ces membres sont nommés pour une durée de 6 ans.

Article 3 :

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au représentant de l'état.

Le Maire,
Gérard LIOT